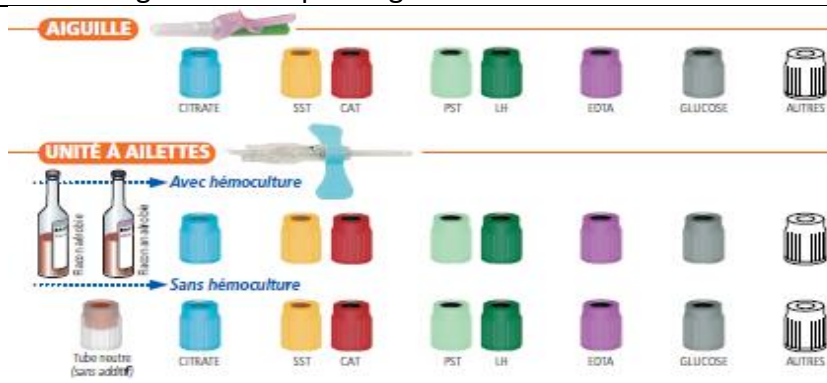




1. DESCRIPTION

Etapes	Description
Conditions de jeûne - jeûne strict (sauf dérogation pour contexte d'urgence) pour : Folates, exploration d'une anomalie lipidique : EAL, glycémie, insuline, peptide C, acide biliaire, homocystéine - jeûne préférentiellement pour : Acide urique, calcium, phosphore	Pour certaines analyses (Jeûne = Oui), une période de jeûne strict de 12 heures est indispensable Il est recommandé de prendre un repas léger la veille au soir. Pour certaines autres (Jeûne = préférable), une période de jeûne de 4 heures est recommandée mais non obligatoire. A défaut, un repas léger pauvre en matières grasses est à prévoir et le prélèvement doit être effectué si possible au moins 2 heures après la collation. D'une façon générale, en absence de caractères d'urgence ou autres cas particuliers, il est toujours préférable de réaliser les bilans sanguins à jeun parce que : - la qualité des sérums/plasmas est meilleure à jeun ; en effet après le repas la qualité du sérum est modifiée (viscosité, opalescence, lactescence). - les valeurs de références ont été établies chez les sujets à jeun. - certains dosages varient après ingestion d'aliments.
Ordre de prélèvements des tubes	 Après avoir été rempli, chaque tube doit être complètement retourné de manière douce de 5 à 10 fois. Ne pas agiter les tubes. Ne jamais transvaser le contenu d'un tube dans un autre. Cas d'un bilan de coagulation prélevé avec le système à ailettes : prendre en premier un tube de purge (tube à bouchon blanc ou autre tube de coagulation). Cas des Hémocultures : Désinfecter le septum du flacon, toujours prélever en premier Flacon AEROBIE puis flacon ANAEROBIE quel que soit le système de prélèvement. Attention au volume de remplissage des flacons des hémoculture (volume optimal 10 ml par flacon)
Identification des prélèvements	Le préleveur est responsable de la bonne identification des prélèvements. Un prélèvement non identifié sera une cause de refus par le laboratoire. Un prélèvement partiellement identifié fera l'objet d'une non-conformité inscrite sur le compte-rendu. Cas des Hémocultures : Ne pas masquer les codes à barres des flacons
Conditions de transport des prélèvements externes	Les échantillons biologiques sont considérés, <u>pour leur transport</u>, comme des matières dangereuses. Le transport doit respecter le <u>triple emballage</u> (ADR P650) avec étiquetage UN 3373 <i>Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) du 1.1.2007.</i>



2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Liste des examens réputés « Urgents » par le LBM Synlab Nouvelle Aquitaine dans les conditions de l'Arrêté du 15/12/2016 :

La prescription doit comporter la **mention « URGENT »** associée aux examens concernés, ainsi que les informations cliniques pertinentes motivant cette demande et le moyen de communication le plus rapide (téléphone, fax, serveur sécurisé, ...)

Paramètres / Sang	Délai maximum*	Paramètres / Sang	Délai maximum*
Acide Urique	5h à réception de l'échantillon sur le site péri-analytique	Groupes sanguins	5h à réception de l'échantillon sur le site péri-analytique
βHCG		Ionogramme	
Bilirubine		NF	
BNP ou NtproBNP		Plaquettes	
Calcium		Potassium	
Créatinine		RAI	
CRP		Sodium	
D-Dimère		TP	
Fibrinogène		TCA	
Glycémie			
HIV (AES)	4h après l'AES	Gaz du sang	1h après le prélèvement
Paludisme : Urgent lors : - diagnostic initial lors d'un retour de zone d'endémie) - présences de symptômes lors d'un suivi de traitement curatif	4h après le prélèvement	Troponine (hors bilan pré-chimiothérapie)	5h après le prélèvement Pour les EDS : 3h

Paramètres / recueils	Délai maximum*	Paramètres / recueils	Délai maximum*
Cytologie du LCR	2h après le prélèvement	Autres	Selon culture bactérienne Résultat partiels

*Les délais maximum de transmission des résultats pouvant être diminués pour les établissements de soins (EDS) selon les termes du contrat.

- Le laboratoire se garde le droit de réaliser ces analyses en dehors du jeûne en cas d'urgence et/ou selon prescription. Une mention « non à jeun » peut éventuellement être notifiée sur le compte-rendu.

3. CAS PARTICULIERS / MODE DEGRADE

Pour toute question ou hésitation vérifier l'analyse sur le catalogue des analyses ILab accessible sur le site internet du laboratoire et/ou appeler le laboratoire

4. HYGIENE ET SECURITE

Le respect des règles d'hygiène et sécurité est sous la responsabilité du préleveur.

5. TRACABILITE

Prélèvements réalisés en externe par les IDEL : Fiches de transmission complétées scannées dans le dossier du patient

Prélèvements au laboratoire : [FORMULAIRE DE TRAÇABILITE DES PRELEVEMENTS INTERNES](#)